

**DÉLIBÉRATION** du conseil municipal  
du jeudi 16 avril 2026

Délibération n° 30  
DEL 2026/043

OBJET :

Désignation des délégués de la commune auprès  
de la Pépinière d'entreprises GRANILIA

Date de convocation : 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28

M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5

Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)  
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)  
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)  
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)  
M. MARQUES Pedro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

---

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,

Vu les statuts de l'Association de gestion de la Pépinière d'entreprises de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Sur proposition du Maire, de M. Jules MONTELS et Mme Laure BONNET

**DÉCIDE**

- DE DESIGNER les membres ci-après, délégués de la commune auprès de l'association de gestion la Pépinière d'entreprises de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet :

- M. Jules MONTELS
- Mme Laure BONNET

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Benjamin VERDEIL

Le secrétaire de séance : Béatrice VICENTE



Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026